

Nouvelle lecture de CIL VI,10098 : le Phrygien Hector e le culte de la Mère des dieux

Autor(en): **Sbriglione, Lara**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Museum Helveticum : schweizerische Zeitschrift für klassische Altertumswissenschaft = Revue suisse pour l'étude de l'antiquité classique = Rivista svizzera di filologia classica**

Band (Jahr): **68 (2011)**

Heft 1

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-170535>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Nouvelle lecture de *CIL* VI,10098. Le Phrygien Hector et le culte de la Mère des dieux

Par Lara Sbriglione, Lausanne

Abstract: Je proposerai une traduction ainsi qu'une nouvelle lecture d'une inscription latine, versifiée et autobiographique, provenant de Rome. Cette épitaphe qui accompagnait le tombeau du défunt Hector, débute par l'invocation aux dieux phrygiens Cybèle et Attis. Puis, Hector donne des indications sur sa propre vie, ses activités et ses talents. A mon avis, il fut à la fois un athlète, un cocher et un acteur qui se produisit sur scène et dans le cirque notamment lors des jeux Mégalésiens en remportant quelques victoires, ce qui lui permit d'acquérir une certaine notoriété auprès des habitants de la Ville.

Je me propose de revenir sur l'inscription *CIL* VI,10098 qui a fait l'objet d'un débat scientifique dans les années 1950. Cette plaque en marbre fut découverte à Rome sur la Via Appia, à proximité de l'église San Sebastiano hors du Mur Aurélien. Actuellement, elle est conservée à la Villa Albani. Il s'agit de l'épitaphe d'un homme nommé Hector dans laquelle le défunt prend personnellement la parole pour s'adresser au *uiator* et lui résumer sa vie. Ce document est daté entre le I^{er} et le II^e siècle ap. J.-C.¹. Voici l'édition et une proposition de traduction de cette inscription funéraire versifiée² et autobiographique³:

* Je tiens à remercier les participants du Café-épigraphique (Uni. Lausanne, octobre 2009) et de la Rencontre épigraphique 2010 (Uni. Berne, mars 2010) pour leurs commentaires et remarques. J'adresse également mes remerciements à A. Bielman (Uni. Lausanne), P. Sánchez et Ph. Borgeaud (Uni. Genève) pour leurs précieux conseils.

1 H. Solin propose de dater cette inscription de la moitié du I^{er} s. ap. J.-C. M. van Doren quant à lui propose de la situer sous les Flaviens, alors que J. Carcopino émet de prudentes réserves. En effet, aucun élément ne permet de dater ce texte avec certitude. Les datations proposées, à savoir I^{er}–II^e s. ap. J.-C., reposent sur la mention d'Attis, sur les tentatives d'identification de Domitilla (cf. n. 26), ainsi que sur les réformes du culte métroaque attribuées à l'empereur Claude. Notons que les plus anciens témoignages épigraphiques d'Italie mentionnant Attis proviennent de Bénévent et datent de 228 ap. J.-C. (*CIL* IX 1538–1542), alors que pour Rome le document le plus ancien ne remonte pas au-delà de 295 ap. J.-C. (*CIL* VI 505), ceci pour une datation certaine. Néanmoins, Attis est également cité sur des inscriptions non datées qui pourraient être antérieures à cette date. Voir H. Solin, *Die griechischen Personennamen in Rom: ein Namenbuch* (Berlin 2003) 514; M. van Doren, «L'évolution des mystères phrygiens à Rome», *AC* 22 (1953) 79–88, en particulier 82, n. 4; J. Carcopino «Galles et archigalles», *MEFRA* 40 (1923) 237–324, en particulier 64, n. 3.

2 Distiques élégiaques.

3 *CIL* VI 10098 (= 33961) = *ILS* 5172 = M.J. Vermaseren, *Corpus Cultus Cybelae Attidisque* (CCCA) (Leiden 1977–1989) III 355 = *CLE* 1110.

2 *Qui colitis Cybelen et qui Phryga plangitis Attin*
dum uacat et tacita Dindyma nocte silent
flete meos cineres non est alienus in illis
 4 *Hector et hoc tumulo Mygdonis umbra tegor*
ille ego qui magni paruus cognominis heres
 6 *corpore in exiguo res numerosa fui*
flectere doctus equos nitida certare palaestra
 8 *ferre iocos astu fallere nosse fidem*
at tibi dent superi quantum Domitilla mereris
 10 *quae facis exigua ne iaceamus humo.*

- 1 «Vous qui célébrez le culte de Cybèle et qui vous lamentez sur le sort d'Attis
 de Phrygie,
 2 pendant que vous en aurez le loisir et que le (mont) Dindyme se tait dans la
 nuit silencieuse,
 pleurez mes cendres, ce ne sont pas celles d'un étranger,
 4 c'est moi Hector, ombre mygdonienne, je suis recouvert par ce tombeau,
 moi qui fus le modeste héritier d'un grand surnom,
 6 dans un corps exigu je fus un être aux talents multiples:
 habile à conduire les chevaux, à lutter dans la palestre resplendissante,
 8 habile à faire des plaisanteries, habile à tromper par la ruse et à reconnaître
 la sincérité;
 et qu'à toi les dieux d'en-haut donnent, Domitilla, autant que tu le mérites,
 10 oi qui fais que nous ne gisons pas sous une mince couche de terre.»

Avant de revenir plus en détail sur la traduction et l'interprétation de ce texte, il est important de résumer l'enjeu des débats qui ont animé les chercheurs modernes autour de ce document.

En 1953, Marcel van Doren publia un article dans lequel il pensait pouvoir «déterminer l'évolution des mystères phrygiens à Rome» sur la base de l'inscription susmentionnée⁴. Selon lui, Hector était un galle de la Mère des dieux qui s'adressait, à travers son épitaphe, à ses confrères «ceux qui célèbrent le culte de la Grande Mère et qui lamentent Attis» (p. 83). Il voulut identifier le collège religieux auquel appartenait Hector par celui du «clergé phrygien des Galles, groupement privé ne jouissant d'aucun statut légal» (p. 84). En somme, van Doren voyait en Hector un galle phrygien, toléré par l'Etat romain, mais exclu de la société romaine par son origine étrangère et son statut d'eunuque.

Il convient de rappeler que le mot «*gallos*», appellation qui sert à désigner les prêtres émasculés et consacrés à la Mère des dieux, n'apparaît dans la littérature antique qu'à partir du III^e s. av. J.-C. A ce jour aucun témoignage épigraphique de l'époque impériale romaine ne mentionne de galles de la Mère des

4 M. van Doren (cit. n. 1).

dieux⁵. Ceux-ci ne sont attestés que par les sources littéraires et par quelques représentations figurées controversées⁶.

Les thèses avancées par van Doren suscitèrent l'immédiate réaction de Charles Picard qui les réfuta dans son article intitulé «Le phrygien Hector était-il galle de Cybèle?»⁷. Malgré le point d'interrogation, Picard excluait totalement qu'Hector puisse avoir été un galle. Selon lui, il ne pouvait être «qu'un subalterne dont les talents, variés, certes, paraissent avoir été tous assez humbles et peu sacerdotaux» et qu'il «n'avait rien en son vivant d'un pieux personnage de confrérie» (p. 81). D'ailleurs, Picard était plutôt tenté de voir en Hector un jockey ou un palefrenier, relevant que ses talents dans la palestre étaient peu compatibles avec le service sacré. En somme pour Picard, Hector ne fut pas un galle pas plus qu'un prêtre, ni le membre d'une confrérie religieuse. Un seul point mettait d'accord les deux savants : le fait que Domitilla, citée au vers 9, fut la protectrice et la patronne du défunt.

Quelques années plus tard, en 1966, Louis Richard revint sur l'échange de propos entre van Doren et Picard dans un article consacré à «Juvénal et les galles de Cybèle»⁸. Il résuma la question et le débat à propos d'Hector dans une note de bas de page, partageant l'avis de Picard.

Pour ma part, je m'associe également à l'avis de Picard. A mon sens, rien dans cette épitaphe ne nous permet d'affirmer qu'Hector fut un galle pas plus qu'un prêtre de Cybèle. Quant à son appartenance à une confrérie religieuse, je reviendrai sur ce point un peu plus loin. Mais préalablement reprenons le texte en détail.

Dans les deux premiers vers, Hector s'adresse à «*Vous qui célébrez le culte de Cybèle et qui vous lamentez sur le sort d'Attis de Phrygie*». C'est précisément

- 5 Au sujet des galles voir J. Lafaye, s.v. «*Gallus*», in: Ch. Daremberg/E. Saglio (édd.), *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines* (Paris 1881–1919) 1455–1459; F. Cumont, s.v. «*Gallos*», *Paulys Realencyclopädie der classischen Altertumswissenschaft*, VII (Berlin 1910) col. 677–678; H. Graillot, *Le culte de Cybèle Mère des dieux à Rome et dans l'Empire romain* (Paris 1912) 287–319; J. Carcopino (cit. n. 1) 237–324; Ph. Borgeaud, *La Mère des dieux: de Cybèle à la Vierge Marie* (Paris 1996) 60–64, 118–120; N. Mekacher, «Priesterschaft der Mater Magna in Rom (gallus, archigallus, cistophori, dendrophori)», in: *Thesaurus cultus et rituum antiquorum* (Los Angeles 2004–) 97–100. Graillot n'établit pas clairement la liste des galles connus, toutefois il semble plutôt avoir considéré Hector comme un initié aux mystères d'Attis. Carcopino quant à lui dresse une liste des documents qui mentionnent les galles et les archigalles et constate qu'il n'existe aucun témoignage épigraphique d'époque impériale romaine qui cite un galle de la Mère des dieux. Seuls les archigalles, prêtres supérieurs de la religion métrouaque, sont attestés. Il ne considère donc pas Hector comme un galle.
- 6 CCCA III 249–250; CCCA III 446–448; CCCA III 466; CCCA V 146. Les spécialistes modernes ne sont pas toujours très clairs par rapport à ces bas-reliefs et sculptures. Il pourrait s'agir de galles ou d'archigalles, et parfois les commentaires sont contradictoires à ce propos ou alors très vagues. Nous noterons d'ailleurs qu'aucun texte n'accompagne ces images et que seule la présence de la déesse ou d'Attis ou encore de leurs attributs permet de rattacher ces personnages à la sphère métrouaque.
- 7 Ch. Picard, «Le phrygien Hector était-il galle de Cybèle?», *RA* 1 (1954) 80–82.
- 8 L. Richard, «Juvénal et les galles de Cybèle», *RHR* 169 (1966) 51–67, en particulier n. 6.

cette phrase qui a suscité le débat et qui a poussé van Doren à y reconnaître une confrérie religieuse. Je proposerai une interprétation de ces vers dans la suite de mon analyse.

Commençons par la description que le défunt fait de lui-même du vers 3 au vers 8. Hector demande que l'on pleure ses cendres, dit-il, «ce ne sont pas celles d'un étranger». Néanmoins, il se définit comme une ombre mygdonienne rappelant sans doute par cette formule à la fois son statut de défunt – ombre – et son origine étrangère – mygdonienne. En effet, selon Pline l'Ancien, la Mygdonie était une province de Phrygie⁹. Cette même Phrygie qui pourrait être la patrie d'origine d'Hector était également celle de Cybèle¹⁰ et d'Attis invoqués au vers 1. D'ailleurs, dans ce premier vers la Phrygie est déjà mentionnée en toutes lettres et elle est sous-entendue au second vers par le mont Dindyme qui est une montagne de la Phrygie¹¹. L'auteur de l'épigramme a donc volontairement mis l'accent sur cette région en la mentionnant à trois reprises dans les quatre premiers vers.

Ensuite, Hector précise être enseveli sous un tombeau. Si aujourd'hui seule l'inscription a subsisté, celle-ci nous apprend qu'elle accompagnait un véritable monument funéraire malheureusement perdu. D'ailleurs le dernier vers du texte stipule que le défunt ne gît pas «sous une mince couche de terre», ce qui confirme à nouveau qu'un monument funéraire de taille fut érigé.

Au vers 5, le défunt reconnaît modestement qu'il porte un surnom illustre faisant clairement référence au prince troyen de l'*Iliade*, Hector fils de Priam. Il n'est pas nécessaire de revenir sur ce héros qui participa à la guerre de Troie, mais peut-être n'est-il pas inutile de rappeler ses exploits guerriers et sa vaillance au combat¹², tout comme son origine phrygienne¹³.

9 *RE* XVI.1, «Mygdonia», col. 998–1001. Selon Pline (5,145), la Mygdonie était une province de Phrygie, toutefois le même Pline affirme également que la Mygdonie était une province de Macédoine (4,38) et une province de Mésopotamie (6,42). Selon d'autres auteurs, elle serait l'ancien nom de la Bithynie (Sol. 42,1; Amm. 22,8,14). Vu le contexte de cette inscription, je pense qu'il s'agit ici d'une formule qui désigne précisément la Phrygie. D'ailleurs, Valerius Flacculus (3,47) désigne Cybèle sous l'appellation de Mère mygdonienne. Voir également Ph. Borgeaud (cit. n. 5) 180 et n. 30.

10 De plus, l'auteur de l'épigramme insiste sur l'origine étrangère de la déesse puisqu'il ne la désigne pas sous ses appellations latines usuelles, *Mater Magna* ou *Mater Deum*, mais utilise son nom d'origine. A noter d'ailleurs que l'appellation «phrygienne» de la déesse demeure peu attestée dans les inscriptions de Rome.

11 Verg., *Aen.* 9,618; Ov., *Met.* 2,223; Catull. 35,14; 63,91. Aujourd'hui Mourad-Dagh en Phrygie. Le mont Dindyme était l'un des principaux lieux de pèlerinage phrygien. *Dindyma* est également le nom donné, en Occident, aux fêtes de mars en l'honneur d'Attis, alors qu'en Orient elles étaient appelées *Attideia*.

12 Hector est le plus vaillant guerrier du côté troyen, et je ne reviendrai pas ici sur ses combats contre Ajax, Patrocle et Achille. Toutefois, il n'est pas anodin de rappeler qu'Hector est le protégé d'Apollon et que tant que le dieu lui assure sa protection, il sort indemne de tous ses combats. Le nom d'Hector me semble donc désigner à la fois un héros vaillant au combat et placé sous la protection des dieux.

13 En effet, Hector fils de Priam est lui aussi originaire de Phrygie et nous avons là une quatrième mention de cette région. Est-ce une coïncidence? Je ne crois pas. Je reviendrai plus loin sur le

Au vers 6, Hector précise «dans un corps exigu je fus un être aux talents multiples», formule plutôt étrange qu'il serait impossible de préciser sans la suite du texte¹⁴. En effet, aux vers suivants le défunt dresse une liste d'activités dans lesquelles il semble avoir excellé de son vivant: il fut habile à conduire les chevaux, à lutter dans la palestre, à faire des plaisanteries et à tromper par la ruse. Cette partie de l'épithaphe me paraît centrale et fournit une clé de lecture pour le reste du texte.

Toutes les activités citées par Hector renvoient, me semble-t-il, aux *ludi circenses*¹⁵. Notre défunt prétend avoir conduit des chevaux, c'est-à-dire qu'il fut soit un cocher soit un cavalier. Certes Hector ne précise pas sa fonction, ni sa spécialité, pas plus qu'il ne cite une éventuelle victoire ou encore l'appartenance à une faction. Fut-il un *auriga* ou un *agitor*¹⁶, en d'autres termes conduisait-il un bige ou un quadriges? Ou montait-il des chevaux sans attelage¹⁷? Hector reste vague, mais on ne peut douter qu'il participa à des compétitions hippiques. Rappelons que les courses de char constituaient les épreuves les plus célèbres et les plus attendues du public durant les jeux du cirque, et que celles-ci se déroulaient au *Circus Maximus*.

Le défunt prétend également avoir été habile à lutter dans la palestre. A nouveau, il est imprécis, mais on ne peut douter du sens de cette formule. Je suis convaincue qu'Hector fut un athlète, même s'il ne fournit aucune précision. Soulignons que la boxe était l'un des sports préférés des Romains et, durant les

nom porté par notre défunt, mais j'anticipe en signalant qu'il pourrait s'agir d'un sobriquet, c'est-à-dire d'un surnom que notre personnage se serait lui-même choisi ou que quelqu'un d'autre aurait choisi pour lui.

- 14 Plusieurs des formules utilisées ici par l'auteur de l'épithaphe sont ambiguës et souvent à double sens. Ceci s'explique en partie par le fait que nous avons affaire à une inscription versifiée. Mais je pense que le défunt a aussi volontairement voulu jouer sur les doubles sens.
- 15 Je me contente de relever que les éditeurs du *CIL* ont classé cette inscription sous la catégorie «*ludorum scaenicorum*», et que H. Dessau dans ses *ILS* l'insère dans le chapitre XII consacré aux jeux, et plus particulièrement sous la catégorie «*palaestra*».
- 16 Seuls les cochers les plus expérimentés conduisaient des quadriges, et ils portaient alors le titre d'*agitores*. Ceux qui avaient moins d'expérience portaient le titre plus générique d'*auriga*, et conduisaient des biges. À côté de ces deux types de courses, les textes littéraires et épigraphiques commémorent également des courses de triges et de manière exceptionnelle des courses de chars attelés à six, huit ou dix chevaux. L'*agitor* était une véritable vedette et pouvait amasser une certaine fortune. L'épigraphie a conservé le nom de plusieurs d'entre eux, rappelant leurs victoires. Nous noterons que les carrières se déroulaient surtout à Rome, même si la plupart des cochers étaient originaires de régions réputées pour l'élevage des chevaux de course. Enfin, les cochers étaient pratiquement tous issus du milieu des esclaves et des affranchis. Voir J. Nelis-Clément, «Les métiers du cirque, de Rome à Byzance: entre texte et image», *Cahiers Glotz* 13 (2002) 265–309; J.-P. Thuillier, *Le sport dans la Rome antique* (Paris 1996); H. Humphrey, *Roman Circuses. Arenas for Chariot Racing* (Londres 1986); Ch. Landres (éd.), *Le cirque et les courses de char, Rome-Byzance, catalogue d'exposition* (Lattes 1990).
- 17 Voir J.-P. Thuillier, «Le programme hippique des jeux romains: une curieuse absence», *REL* 65 (1987) 53–73. Nous noterons que les courses de chevaux montés ne faisaient pas partie du programme de *ludi publici* annuels. Dans les grandes fêtes, seules les courses de char étaient disputées.

ludi publici, pugilistes et lutteurs se produisaient en alternance avec les courses de char. Je pense qu'Hector fut soit un *pugil* (pugiliste) soit un *luctor* (lutteur), et qu'il lui arriva de s'exhiber durant des concours.

Hector affirme également avoir été habile à faire des plaisanteries et à tromper par la ruse. Que voulait-il dire à travers cette formule quelque peu étrange? A mon sens, ce vers pourrait être compris comme jouer un rôle et divertir un public, et par conséquent renvoyer au monde du théâtre et plus précisément à la pantomime et au mime¹⁸. A moins que «tromper par la ruse» ne renvoie au monde du pugilat et aux astuces employées par les boxeurs pour esquiver les coups?

Pour reprendre la définition donnée par Jean-Christian Dumont et Marie-Hélène François-Garelli dans leur ouvrage consacré au théâtre à Rome¹⁹, le mime romain consistait en une imitation grotesque qui intégrait la gestuelle et l'intonation, tout en accordant une grande place à l'improvisation et à la satire. Sous l'Empire, le *mimus* avait tous les traits de la comédie et son but était de divertir le public. Si au départ les thèmes étaient liés au contexte politique et culturel contemporains, par la suite le mime ridiculisa les dieux de la mythologie gréco-romaine et la religion chrétienne²⁰.

La pantomime²¹ pour sa part associait le chant, la musique et la danse, accordant une grande importance à la chironomie (les mouvements des bras). Le pantomime mimait par la danse le texte. Le danseur principal n'évoluait pas seul sur scène puisqu'il était accompagné d'un chœur de chanteurs, de musiciens et d'un second acteur qui était muet. Le *pantomimus* revêtait plusieurs rôles et changeait de masque à chaque fois qu'il changeait de personnage. Les thèmes étaient au départ majoritairement tragiques, puis ils s'étendirent à l'ensemble de la mythologie avec une préférence pour les thèmes merveilleux et surtout les thèmes dionysiaques ou liés à la pastorale.

Je propose d'interpréter au vers 8, *ferre iocos*, «habile à faire des plaisanteries», comme une référence à la pantomime qui supplanta la comédie; et *astu fallere*, «habile à tromper par la ruse», désignerait un acteur adroit à incarner des rôles. Peut-être qu'Hector fut un *pantomimus* ou un second acteur muet tout en s'adonnant également au métier de *mimus*. Il n'était d'ailleurs pas rare

18 A l'époque impériale, quatre genres dramatiques sont attestés: tragédie, comédie, mime et pantomime. Les deux premiers disparaissent et sont supplantés par les deux autres qui devinrent plus populaires. Le mime se substitua à la comédie, la pantomime à la tragédie.

19 J.-Ch. Dumont/M.-H. François-Garelli (édd.), *Le théâtre à Rome* (Paris 1998). Sur le mime voir également R. Webb, «Logiques du mime dans l'Antiquité tardive», *Pallas* 71 (2006) 127–136.

20 Les mimes comprenaient des parties alternées dialoguées, chantées et dansées. Les acteurs n'étaient pas masqués. Il y avait un acteur principal accompagné d'acteurs de second, voire de troisième et quatrième rôles.

21 Sur la pantomime voir M.-H. François-Garelli, «La pantomime entre danse et drame: le geste et l'écriture», in: M.-H. François-Garelli/P. Sauzeau (édd.), *D'un «genre» à l'autre, Cahiers du Gita* 14 (2001) 229–247.

que des acteurs s'essayaient à la fois à des rôles tragiques et à des rôles comiques²². À Rome, les inscriptions ont révélé l'existence d'associations d'acteurs qui regroupaient à la fois des mimes et des pantomimes²³. Comme toute association professionnelle et religieuse, celles-ci étaient placées sous la protection d'un patron. Elles veillaient sur leurs membres, en particulier sur les plus démunis. Les collèges s'occupaient notamment des sépultures de leurs membres et des rites en leur mémoire.

Venons-en justement à Domitilla, citée au vers 9 et que van Doren et Picard s'accordaient à identifier comme la protectrice d'Hector et la propriétaire du terrain sur lequel il fut enseveli. Le défunt n'hésite pas, sur sa propre épitaphe, à rendre hommage à cette femme qui semble avoir fait preuve d'une grande générosité envers lui²⁴. Nous noterons d'ailleurs que dans le dernier vers de cette inscription, Hector parle au nom d'un collectif – *iaceamus* –, ce qui laisse peut-être entendre son appartenance à un groupe²⁵. Si Picard ne tente pas d'identifier cette Domitilla, van Doren pensait qu'elle était l'«une des Flaviae Domitillae de la maison impériale des Flaviens» (p. 82). Il suivait la proposition avancée par d'autres avant lui et qui identifiaient cette femme comme étant l'épouse de Flavius Clemens, consul en 95, et exilée par Domitien²⁶. Selon Henri Graillot, il ne fait aucun doute que Domitilla fut une proche parente de l'empereur Domitien (p. 145, note 3). À mon avis, sur la base de la seule épitaphe d'Hector, il est impossible d'identifier cette femme. Il s'agit sans aucun doute de la patronne et de la protectrice d'Hector et nous ne pouvons mettre en doute le fait qu'elle possédait une certaine richesse, mais vouloir l'identifier avec l'une des femmes de la dynastie flavienne me semble risqué. Néanmoins, nous pouvons aller plus loin dans notre interprétation. Je pense en effet que Domitilla fut la propriétaire d'une troupe d'artistes et ou d'athlètes²⁷ à laquelle appartenait Hector. Il est bien connu que certains

22 *CIL* XIV 2408 = *ILS* 5196.

23 Citons les *Parasiti Apollinis*, les *Mimarii*, le *Commune Mimorum*, et même les *Sociae Mimae*.

24 Hector introduit Domitilla par l'expression *nosse fides*. La *fides* était le lien qui unissait le patron à son client, le maître à son esclave et à son affranchi. De plus, le défunt souhaite à sa patronne que les dieux d'en-haut soient généreux envers elle. Il fait preuve d'une extrême reconnaissance envers cette femme.

25 À moins qu'il ne s'agisse ici que d'une obligation métrique. Toutefois, il me semble dénoter dans cette épitaphe une certaine progression: l'inscription débute par «vous», puis passe à «je», à «toi» (Domitilla), et enfin se conclue par «nous».

26 Cette identification fut proposée par les éditeurs de *CIL* VI 33961, H. Dessau (*ILS* 5172), F. Bücheler (*CLE* 1110), et H. Graillot (cit. n. 5) 145, n. 3. Domitilla ne fait l'objet d'aucune notice, ni dans la *PIR* ni dans la *RE*. En revanche, nous avons une notice relative à Flavius Clemens (*PIR* 3, 240, pp. 142–143; *RE* 6, 62, col. 2536–2540). Cet homme fut consul en 95 et il avait pour épouse une certaine Flavia Domitilla. Selon Suétone, ce Flavius Clemens était un cousin germain de Domitien (Suet. *Dom.* 15, 1).

27 Les athlètes, tout comme l'ensemble des professionnels du théâtre, avaient leur propres *collegia* chargés de défendre leurs intérêts. Comme le fait remarquer J. Nélis-Clément (cit. n. 16) 295, ces collèges établissaient des contacts entre eux et surtout ils se choisissaient des patrons qui les

empereurs tout comme certaines personnalités (hommes et femmes) possédaient leurs propres troupes qui jouaient lors de représentations privées ou qui pouvaient être louées pour certaines occasions. Dans sa correspondance, Pline le Jeune cite justement l'exemple d'Ummidia Quadratilla qui disposait de ses propres pantomimes parmi ses esclaves et ses affranchis²⁸. Ceux-ci se produisaient soit au théâtre soit dans sa maison²⁹.

Ainsi tout au long de sa vie – dont nous ignorons la durée d'ailleurs –, Hector a évolué dans le monde du spectacle et du cirque en revêtant différents rôles: cocher ou cavalier, pugiliste ou lutteur et enfin peut-être acteur de scène. Le défunt le dit lui-même dans son épitaphe au vers 6: *corpore in exiguo res numerosa fui*, «dans un corps exigu je fus un être aux talents multiples». Ceci semble confirmer le fait qu'Hector fut une sorte d'homme-orchestre, capable de se distinguer dans différents domaines. On pourra s'étonner qu'un même personnage soit à la fois acteur et athlète, pourtant même si ce type de carrière est peu commun, il n'en demeure pas moins attestée. Je citerai à titre d'exemple le cas d'un acteur anonyme de l'époque hellénistique qui remporta de nombreuses victoires sur scène, mais également comme pugiliste³⁰. Les commentateurs modernes de cette inscription ont justement remarqué que les rôles joués par cet acteur étaient majoritairement ceux de héros (Héraclès, Achille, Oreste). L'acteur aurait joué des rôles pour lesquels il était physiquement taillé. Ce n'est donc pas surprenant qu'il ait également participé à des concours de pugilat.

Pour en revenir à notre Hector, nous pourrions parfaitement imaginer un cas de figure similaire. Peut-être fut-il avant tout un athlète qui s'est ensuite dirigé vers la scène théâtrale. Nous ignorons quels rôles il a joués durant sa vie et s'il remporta quelques victoires. Toutefois, l'analogie avec l'inscription d'époque hellénistique est frappante. Rappelons qu'Hector porte le nom d'un héros célèbre pour sa bravoure au combat et pour son habileté à conduire les chars. Ce sont les mêmes talents que le défunt prétend avoir et peut-être a-t-il

protégeaient et les aidaient à nouer des relations utiles avec les cités et les responsables chargés de l'organisation des jeux. Des auteurs antiques moralistes et satiriques tels que Sénèque, Juvénal ou Martial nous informent que de simples, mais riches particuliers, y compris des femmes, entretenaient leur troupe d'athlètes. Il est donc parfaitement possible que Domitilla fut la propriétaire d'une telle troupe ou la protectrice d'un tel collège. Voir aussi J.-P. Thuillier (cit. n. 16) 152.

28 Plin., *Epist.* 7,24. Voir également M.-Th. Raepsaet-Charlier, *Prosopographie des femmes de l'ordre sénatorial (I^{er}–II^e siècles)* (Louvain 1987) n° 829.

29 Les propos de Pline semblent confirmés par Plutarque (*Propos de table*, 7,8) qui dit lui aussi que des groupes de mimes se produisaient dans les maisons privées. Voir également Jean Chrysostome (*In epist. I. ad Cor. Hom.*, XII, PG 61,105) qui se plaint du fait que certains mimes se produisaient dans les maisons durant les mariages.

30 V. Bérard, *BCH* 17 (1893) 14–16, n° 20 (G. Dittenberger, *Syll.*², 700); P. Perdrizet, *BCH* 24 (1900) 285–288; H. Herzog, «Ein Athlet als Schauspieler», *Philologus* 60 (1901) 443; et plus récemment B. Le Guen, «Le palmarès de l'acteur-athlète: retour sur *Syll.*³, 1080 (Tégée)», *ZPE* 160 (2007) 97–107. Voir également le bref commentaire de G. Nachtergae, *Les Galates en Grèce et les Sôteria de Delphes* (Bruxelles 1977) 359–361.

joué sur scène le rôle d'Hector ou celui d'autres héros du même type. Ceci m'incite d'ailleurs à penser qu'Hector était peut-être un sobriquet ou un nom d'artiste que le défunt s'était lui-même choisi ou qui lui fut attribué par quelqu'un d'autre, sa patronne par exemple. En effet, il n'était pas rare que des gladiateurs se choisissent un nom de service ou un «nom de guerre», souvent mythologique ou héroïque et avantageux (Achille, Astyanax, Jason, Pâris). Peut-être en allait-il de même pour les athlètes et les cochers³¹. En tous les cas, l'analogie entre les qualités que le défunt se prête à lui-même et celles qu'Homère attribue au fils de Priam est frappante.

Et lorsqu'aux vers 3 et 4, le défunt précise *flete meos cineres non est alienus in illis Hector*, «pleurez mes cendres, ce ne sont pas celles d'un étranger, c'est moi Hector», ne ferait-il pas allusion à une certaine notoriété gagnée au fil du temps? Si comme je le pense, Hector s'est produit sur scène et dans le cirque durant plusieurs années, n'était-il pas devenu une vedette? Hector était un étranger d'origine, puisque sa patrie semble être la Phrygie, mais il n'était nullement un étranger pour les Romains qui le connaissaient à travers ses talents multiples, ses interventions dans le cirque et sur scène, et parce qu'il vivait à Rome avec eux³².

A Rome, les acteurs, et plus généralement les artistes de scène, appartenaient aux classes inférieures de la société, esclaves et affranchis, et la loi les a toujours condamné en les frappant d'infamie. L'acteur était soit privé de ses droits civiques s'il appartenait aux couches inférieures de la société, soit il était déchu de son ordre et privé de ses droits politiques s'il était issu des couches supérieures. L'infamie juridique s'accompagnait d'une infamie sociale et morale. Toutefois, le statut de l'acteur était ambiguë, car même si cette profession était considérée comme dégradante, certains acteurs devinrent de véritables vedettes et réussirent à amasser d'importantes fortunes³³. D'ailleurs sous l'Empire les acteurs de pantomimes gagnèrent en notoriété et ils furent même intégrés dans le jeu et les concours. Hector ne porte qu'un *cognomen*

31 Voir J.-M. Lassère, *Manuel d'épigraphie romaine*, 2 vol. (Paris 2005) 504; G. Ville, *La gladiature en Occident des origines à la mort de Domitien* (Rome 1981); J. Colin, «Sobriquet de métier chez les gladiateurs rétiaires», *LEC* 22 (1954) 24–30. Ville remarque que la coutume du «nom de guerre» est attestée aux II^e et III^e s. surtout en Orient et que les noms mythiques et héroïques furent très appréciés: des noms de beaux jeunes hommes et de valeureux guerriers. Il cite d'ailleurs Hector comme l'un des nombreux noms attestés. Il précise que d'autres noms pouvaient également évoquer une qualité morale ou physique, la force, le courage, la combativité, l'invincibilité ou encore la supériorité. Enfin, il rappelle qu'il est souvent difficile de savoir si ces noms étaient réellement des «noms de guerre» choisis. Il semble que les auriges adoptaient eux aussi volontiers des *cognomina* d'emprunt qui rappelaient leurs succès.

32 Peut-être pourrions-nous aller encore plus loin en supposant qu'Hector, tout en clamant son origine phrygienne, se considérait comme un Romain pure souche, de la même manière que les Romains se rattachaient aux Troyens à travers la descendance d'Enée.

33 Voir à ce sujet M. Ducos, «La condition des acteurs à Rome. Données juridiques et sociales», in: J. Blänsdorf (éd.), *Theater und Gesellschaft im Imperium Romanum* (Mainz 1990) 19–33.

et il n'indique aucune marque d'affranchissement. Je suis d'avis qu'il fut un esclave³⁴.

Après avoir parcouru la vie d'Hector une constatation s'impose: toutes les activités auxquelles il s'est adonné au cours de sa vie nous mènent au cirque et au théâtre. En effet, les courses de char, les combats de pugilat et les jeux scéniques faisaient partie des spectacles offerts à la plèbe. Il y avait à Rome deux types de jeux: les jeux privés et les jeux publics annuels. A la fin de la République, Rome comptait déjà six jeux annuels consacrés à une divinité. Sous l'Empire, leur nombre n'a cessé de croître, mais l'un des *ludi antiquissimi* m'interpelle tout particulièrement: les *ludi Megalenses*³⁵, les grands jeux en l'honneur de la Mère des dieux qui avaient lieu annuellement du 4 au 10 avril. Ceux-ci comportaient justement des sacrifices et des banquets, ainsi que des jeux scéniques et des jeux du cirque. Ces jeux comptent parmi les plus anciens puisqu'ils furent célébrés dès la République et ils perdurèrent jusqu'à l'époque tardive. En 205 av. J.-C. et sur ordre des Livres Sibyllins, les Romains se rendirent à Pessinonte où ils prélevèrent l'idole de la Mère des dieux. Le navire chargé de ramener la déesse gagna Ostie le 4 avril 205³⁶. Dès 203, le 4 avril devint un jour de fête destiné à commémorer la venue de la déesse à Rome. Si au départ cette fête se déroulait sur une seule journée, dès 191 av. J.-C. le nombre de jours fériés augmenta. En effet, le 10 avril 191 av. J.-C. le temple édifié sur le Palatin et destiné à abriter la statue de la grande Mère fut dédié³⁷. Désormais, ce jour devint lui aussi férié et les calendriers romains nous apprennent que les *ludi Megalenses* s'étalaient sur plusieurs jours entre le 4 et le 10 avril³⁸.

34 H. Solin (cit. n. 1) classe Hector parmi les *incerti*.

35 Voir Liv., 29,14; Varro, *Ling.*, 6,15; voir aussi Ov., *Fast.*, 4,181–188. Le nom Mégalésies vient du grec *Megale Meter*.

36 L'arrivée de l'idole de la Mère des dieux à Rome est rapportée par plusieurs sources littéraires dont les récits les plus complets sont ceux de Tite-Live (29,10–11 et 14) et d'Ovide (*Fast.*, 4,290–330).

37 Sur le temple palatin de la Mère des dieux voir Tite-Live (29,14 et 36,36), ainsi que Valère Maxime (1,8,11), et les *RGDA* (19). Durant les premières années, la statue de la déesse fut hébergée dans le temple de la Victoire sur le Palatin, en attendant la construction de son propre temple qui fut terminé 13 ans plus tard. Celui-ci fit l'objet de deux reconstructions attestées par les sources antiques.

38 Pas moins de sept calendriers antiques attestent de l'existence de ces fêtes en l'honneur de la Mère des dieux. Les *Fasti Antiates Maiores* (datés de 84–55 av. J.-C.) citent le 10 avril comme un jour de fête consacré à la Mère des dieux. Les *Fasti Maffeiani* (datés de 8 av. J.-C.) indiquent des *Ludi Matr(i) M(agnae)* du 4 au 10 avril avec la mention «*circum*» pour le 10 avril. Les *Fasti Ostienses* (datés de 2 ap. J.-C.), dont le début est perdu, commencent avec le 9 et le 10 avril indiqués comme «*ludi*» et «*in circo*». Les *Fasti Praenestini* (datés de 6–9 ap. J.-C.) est le texte le plus éloquent. Ils mentionnent des *ludi* en l'honneur de la Mère des dieux du 4 au 10 avril, mais cette fois le terme *Megalensia* est utilisé. Il précise également que lors du premier jour de fête avaient lieu les *mutitationes* (des banquets). Enfin pour ce qui est du 10 avril, le texte précise que les jeux ont lieu «*in circo*». Les *Fasti Vatican*i (datés entre 15 et 37 ap. J.-C.) sont très fragmentaires, mais des jeux sont mentionnés pour le 10 avril. Les *Fasti Quirinales* (datés du début

Ces jeux débutaient par des sacrifices suivis par des jeux scéniques qui se déroulaient au départ sur la Palatin, dans un théâtre en bois spécialement édifié devant le temple de la déesse et qui était démonté au terme des festivités³⁹. Puis, ils prirent place dans l'un des théâtres édifiés dans la Ville. Ces jeux scéniques étaient les premiers de l'année et ils ouvraient la nouvelle saison théâtrale, la précédente s'étant terminée en novembre. Les calendriers épigraphiques précisent que le 4 avril avaient lieu les banquets, alors que le 10 avril était marqué par des grands jeux qui prenaient place *in circo*. Ainsi le programme des grands jeux mégalésiens proposait une ou plusieurs journées de jeux scéniques et une journée de jeux du cirque⁴⁰. Durant ces fêtes, des acteurs, des cochers, des cavaliers et des athlètes s'exhibaient au théâtre et au cirque pour divertir la déesse et la plèbe de Rome.

Mais que savons-nous du programme des jeux scéniques durant ces fêtes? Quelles représentations jouait-on sur scène durant les Mégalésies? Pour répondre à cette question, nous devons nous tourner vers les auteurs chrétiens des III^e et IV^e s. ap. J.-C. qui nous fournissent de précieux renseignements. En effet, si l'on en croit les témoignages de Tertullien⁴¹, d'Augustin⁴², d'Arnobé⁴³, de Firmicus Maternus⁴⁴ et d'Hippolyte de Rome⁴⁵, les pantomimes et les histrions mettaient en scène les «turpitudes» et les «obscénités» des dieux. Ces auteurs nous apprennent que les mimes et les pantomimes jouaient et chantaient les drames des dieux afin de divertir le public. Les divinités semblent ridiculisées par les acteurs qui se moquent d'elles. La Mère des dieux est parfois citée comme exemple et ces sources nous apprennent que les acteurs mettaient en scène les amours de la déesse pour «le berger dédaigneux», ou encore «Attis châtré». Il me semble donc probable que lors des jeux scéniques présentés aux Mégalésies, une partie des pièces jouées mettaient en scène les aventures de la Mère des dieux et d'Attis.

Il est temps de revenir sur le premier vers de notre inscription: «Vous qui célébrez le culte de Cybèle et qui vous lamentez sur le sort d'Attis de Phrygie». A mon avis, cette phrase, dans laquelle van Doren reconnaissait la confrérie religieuse des galles, pourrait être interprétée différemment. Je crois avoir montré

de l'Empire) sont eux aussi fragmentaires, mais ils débutent avec le 10 avril et la mention «*Ludi in circo. Matri deum Magnae in Palatio*». Enfin les *Fasti Furii Philocali* (datés de 354 ou 359 ap. J.-C.) attestent de la survivance de ces fêtes à l'époque tardive, du 4 au 10 avril, avec deux jours d'interruption les 7 et 8 avril. Ces calendriers prouvent aussi la longue survivance de ces fêtes.

39 Cic., *Har. resp.* 12,24.

40 Pour rappel, le programme des jeux du cirque comprenait des courses de char (cochers et cavaliers), des épreuves d'athlètes (les jeux légers: coureurs, sauteurs, lanceurs, et les jeux lourds: boxeurs, lutteurs, pancratiastes), des intermèdes musicaux et des danses burlesques.

41 Tert., *Apol.*, 15, 1-6.

42 Aug., *Civ.*, 2, 4; 2,8; 6,7; 7,26.

43 Arnob., *Nat.* 1,10,44-48.

44 Firm., *Err.*, 13,6; 13,9.

45 Hipp., *Haer.* 5.

qu'Hector faisait partie d'une troupe d'acteurs et ou d'athlètes dont Domitilla était la protectrice. Hector et ses collègues artistes, membres de la même troupe, s'étaient peut-être réunis en collège professionnel et religieux, puisque tout collège est placé sous la tutelle d'une divinité. Ce collège pourrait avoir choisi Cybèle et Attis comme dieux protecteurs. Hector semble vouer un culte particulier à Cybèle et à Attis, puisqu'ils sont invoqués au premier vers de son épitaphe et sans doute également parce que ces dieux sont originaires de Phrygie, tout comme lui. J'ai supposé qu'Hector et ses collègues acteurs se produisaient sur scène lors des Mégalésies et peut-être ont-ils remporté quelques succès lors de ces jeux. Il est d'ailleurs fort possible qu'ils aient mis en scène les aventures et les amours des dieux phrygiens. Il est aussi possible qu'Hector se soit produit dans le cirque comme cocher ou cavalier et comme lutteur, durant la journée des Mégalésies consacrée aux jeux du cirque. Lorsque le défunt s'adresse à ceux qui célèbrent le culte de Cybèle et qui se lamentent sur Attis, ne pourrait-il pas alors faire référence soit à ses collègues acteurs et ou athlètes réunis en collège placés sous la tutelle des dieux Phrygiens, soit d'une manière plus générale aux personnes qui assistaient aux *ludi Megalenses*, c'est-à-dire à l'ensemble de la société romaine?

Correspondance:

Lara Sbriglione

Université de Lausanne

Institut d'Archéologie et des Sciences de l'Antiquité

Anthropole – 4032

1015 Lausanne-Dorigny

Lara.Sbriglione@unil.ch